

Déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du PLU du Port-Marly



Compte-rendu de la réunion d'examen conjoint PPA du 01/02/2024 à 10h30

Personnes présentes :

Conformément à la procédure de mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet, le dossier a été transmis à l'ensemble des Personnes Publiques Associées (PPA), en accompagnement de l'invitation à la présente réunion d'examen conjoint. La liste ci-dessous recense les personnes présentes à la réunion du 01/02/2024 :

Mme Gilberte GRAPINDORD : chargée d'études planification – DDT 78

M. Eric CHATAIN : chargé d'étude planification – DDT 78

M. Rodolphe SOUCARET : maire adjoint– ville de PORT-MARLY

Mme Frédérique LUROL : directrice du château de Monte Cristo – ville de PORT MARLY

M. Cyrille SCHUSTER – directeur du pôle Culture et Sport – UNILYS

Mme Maelle CHEURLIN – direction adjointe des services – ville de PORT-MARLY

Mme. Delphine LUMINA : Directrice d'études ESPACE VILLE

Déroulé :

La réunion se déroule en deux temps, à savoir :

- Un temps de présentation avec :
 - o Une introduction par Monsieur SOUCARET
 - o Une présentation synthétique par Mme LUMINA
- Un temps d'échanges avec les Personnes Publiques Associées.

Synthèse des interventions et des échanges :

Remarques et observations	Éléments de réponse
<p>ABF UDAP 78</p> <p>(avis transmis par courrier en amont de la réunion d'examen conjoint)</p> <p>Le dossier de déclaration de projet présenté n'appelle pas de remarques particulière</p> <p>L'ABF demande à ce que ses services soient associés à la définition du projet en vue du permis de construire</p>	<p>La commune et le syndicat actent la position de l'UDAP 78 et indique que bien évidemment les services de l'UDAP 78 ont été associés à la phase concours du projet et seront de nouveau sollicités pour la définition du permis de construire.</p>
<p>DDT 78</p> <p>M.CHATAIN s'interroge sur l'emprise au sol souhaitée pour le pavillon d'accueil, puisque celle-ci est doublée par rapport à l'existant, est ce nécessaire?</p>	<p>Mme LUMINA indique qu'une programmation précise a été définie pour que le pavillon d'accueil réponde à différentes fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accueil des visiteurs 31 000 visiteurs en 2023 - La billetterie - Une librairie, boutique - Des bureaux - Une partie logistique, stockage, - Une salle polyvalente... <p>La surface nécessaire est donc justifiée.</p> <p>Aujourd'hui le pavillon d'accueil actuel est un bâtiment provisoire qui a perduré.</p>
<p>Mme GRAPINDOR souhaite savoir quel sera le devenir de la portion du chemin imperméabilisé entre le pavillon d'accueil et le château ? sera-t-il revégétalisé ?</p>	<p>Mme LUROL indique qu'il s'agit d'une petite portion de 6 m uniquement qui n'a pas vocation à être conservé car le cheminement des visiteurs sera fléché différemment en passant obligatoirement par le nouveau pavillon d'accueil.</p> <p>Mme LUMINA indique que la question sera posée à l'équipe projet et qu'a priori un aménagement paysager sera réalisé.</p>
<p>Quel sera le devenir du pavillon d'accueil actuel et qu'est-il prévu à la place ?</p>	<p>Mme LUMINA indique le pavillon d'accueil actuel vétuste et précaire sera démoli. A la place il est prévu un cheminement PMR, piéton paysager pour accéder au nouveau pavillon d'accueil</p>

Remarques et observations	Éléments de réponse
Le pavillon d'accueil sera-t-il accessible aux PMR ? l'accès par rapport aux espaces de stationnement a-t-il été pensé ?	Oui le pavillon d'accueil sera accessible aux PMR et les cheminements et espaces de stationnement ont été définis en conservant au maximum l'existant et dans un objectif d'amélioration de la situation actuelle concernant l'accueil du public.

Après cet échange, Mme LUMINA remercie les participants et demande à ce qu'une information concernant la tenue d'une CDPENAF soit faite auprès des services de l'ETAT en charge de cette instance car la municipalité et le syndicat souhaitent pouvoir réaliser l'enquête publique sur la DPMEC au mois de mars. Mme GRAPINDOR indique que cette demande sera formulée auprès du service en charge.

M. SOUCARET conclut ensuite la réunion et remercie les participants pour leur présence et leurs remarques.

Fin de séance à 11h30.